BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 744

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

949 623 029 RCS Grenoble.
LES COTTAGES DE LA TOLONNE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 95, Rue Du Bourg, 38140 Saint-Blaise-du-Buis.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion Pour la société absorbante Dénomination sociale, POINT RELAIS IMMO, Forme, Société à Responsabilité Limitée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion, SAINT-BLAISE-DU-BUIS (38140) 95, rue du Bourg, Montant du capital, 60.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée 508 582 905 RCS GRENOBLE. Pour la société absorbée Dénomination sociale, LES COTTAGES DE LA TOLONNE, Forme, Société par Actions Simplifiée, Adresse de son siège où peut être consulté le projet de fusion SAINT-BLAISE-DU-BUIS (38140) 95, rue du Bourg, Montant du capital, 10.000 euros, Numéro unique d'identification et la mention RCS suivie du nom de la ville où se trouve le greffe où elle est immatriculée 949 623 029 RCS GRENOBLE. L'évaluation de l'actif et du passif de la société absorbée dont la transmission à la société absorbante est prévue Actif 307.720,70 euros, Passif 294.226,33 euros, Actif net 13.494,37 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante, néant. Le montant prévu du boni de fusion, 3.494,37 euros. La date du projet commun de fusion, 23 septembre 2026. Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante, GRENOBLE, le 24/09/2026 Oppositions, article L. 236-15 du Code de commerce..